

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Question n° 255  
Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2013049**

**Signataire : MC/ED/PSL**

Séance du Conseil Municipal du 05/09/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

**OBJET : Marché de maintenance et de dépannage des groupes froids dans les bâtiments communaux pour les années 2014-2016. Approbation du projet de marché.**

**EXPOSE :**

Le parc des groupes froids dans les différents bâtiments communaux doit régulièrement faire l'objet de visites de maintenance.

Les interventions de maintenance ont pour but d'assurer les contrôles réglementaires de ces équipements et de remédier à toute anomalie susceptible de nuire au bon fonctionnement des appareils.

Le marché inhérent à l'entretien et à la maintenance de ce parc, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Afin de continuer à assurer ces prestations pour les trois années à venir, il y a lieu de passer un marché global (ne comportant ni tranche ni lot), pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016 au plus tard.

Le marché est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive réglementaire et une partie à prix unitaires pour les prestations de remplacement et maintenance corrective du matériel, dont la fréquence et l'importance sont impossibles par nature à définir avant que leur défektivité survienne.

Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics :

- Seuil minimum : 10 000 € HT
- Seuil maximum : 50 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier.

Le montant maximum annuel au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Pour information, les dépenses réalisées pour l'exécution du marché sur l'année 2012 se sont élevées à 12 000 € HT pour la partie à prix unitaire et à 7 000 € HT pour la partie forfaitaire.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal des exercices correspondants sur les natures : 2188, 2313, 6156, 61522 de différents codes fonctionnels.

Le marché est passé sur procédure adaptée conformément aux articles 26 à 28 et 77 du Code des Marchés Publics et à l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvés par le conseil municipal du 30 avril 2009.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, approuver le projet de marché de maintenance et de dépannage des groupes froids dans les bâtiments communaux pour les années 2014-2016.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013049

Signataire : MC/ED/PSL

**OBJET : Marché de maintenance et de dépannage des groupes froids dans les bâtiments communaux pour les années 2014-2016. Approbation du projet de marché.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de marché,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28 et 77 et à l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvés par le conseil municipal du 30 avril 2009.

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

Considérant que le marché relatif à la maintenance et au dépannage des groupes froids actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2013, qu'en conséquence il y a lieu de lancer un nouveau marché pour répondre aux besoins inhérents pour les 3 années à venir.

Unanimité

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de marché global sur procédure adaptée relatif la maintenance et au dépannage des groupes froids passé pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016 au plus tard.

Le marché est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaire pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commandes susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

- Seuil minimum : 10 000 € HT
- Seuil maximum : 50 000 € HT

Reçu en Préfecture le : 06/09/2013  
Publié le 06/09/2013  
Certifié exécutoire le : 06/09/2013

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

Pour le Maire

L'Adjoint délégué